



**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -
GRAND LITTORAL PICARD**

Réunion du Comité Syndical

du 8 septembre 2011

**Réunion du Comité Syndical
du 8 septembre 2011**



Le Comité Syndical s'est réuni le 8 septembre 2011, à la Salle des Fêtes de Woignarue sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Alain BAILLET

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur René FICHAUX
- Monsieur Christophe DESMARET

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Vincent BAWEDIN
- Monsieur Régis DELANNOY

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Daniel DESTRUDEL
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. Approbation du compte rendu des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 7 juillet 2011

BUREAU DU 7 JUILLET 2011

Service Juridique

Echange interculturel franco-marocain – Signature d’une convention de partenariat

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l’unanimité, d’approuver la convention relative à l’échange interculturel franco-marocain, et autorise le Président à la signer.

Renouvellement d’une convention avec la commune d’Ault

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l’unanimité, d’approuver la convention relative à la mise à disposition du chemin piétonnier au profit de la commune d’Ault et autorise le Président à la signer.

Service Finances

Prise en charge des frais de cotisation à l'ordre des architectes de Madame Angèle SONTA

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge les frais de cotisation de Madame SONTA à l'Ordre des Architectes pour l'année 2011, dont le montant s'élève à 260 €.

Campagne de chasse 2011 – 2012 – Paiement des bracelets

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les dépenses relatives au paiement des factures correspondant aux prix des bracelets chevreuils et sangliers, ainsi qu'à émettre une facture correspondant aux remboursements des bracelets aux différentes sociétés de chasse.

Service Aménagement

Copropriété de la Résidence du Golf à Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité, d'approuver les propositions suivantes :

- *renforcement de la signalétique par la pose d'un panneau « attention habitations - en cas d'accident, vous êtes personnellement responsable »,*
- *procéder à la pose de ganivelles à l'arrière du trou n° 8 à titre préventif, pour éviter que les joueurs tirent en direction des maisons,*
- *mettre en place un registre de doléances au Club House du Golf, à l'usage des copropriétaires,*
- *procéder à la modification du Règlement Intérieur du Golf, afin que toute instruction utile soit donnée aux joueurs quant aux risques qu'ils peuvent encourir,*
- *et autorise le Président à signer le constat d'accord.*

Compétence littorale

Le Bureau a pris acte de cette information.

COMITE DU 7 JUILLET 2011

Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 9 juin 2011

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 9 juin 2011.

Election d'un membre du Bureau

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Alain BAILLET en tant que membre du Bureau du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

Service Finances

Budget Principal – Décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 du Budget Principal au niveau du chapitre.

Budget Annexe Destination Baie de Somme – Décision modificative n° 2

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°2 du Budget Annexe de Destination Baie de Somme au niveau du chapitre.

Emprunt 2011

Budget Principal : Choix de l'organisme bancaire

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Agricole, selon les caractéristiques suivantes :

Montant annuel : 270 000 €,

Durée : 15 ans,

Taux fixe réduit de 3,89 %,

Date de la première échéance : 5 janvier 2012

Périodicité : annuelle

et autorise le Président à signer le contrat de prêt et à demander auprès du Conseil général de la Somme la couverture de cet emprunt.

| | Montant de l'emprunt | Durée du contrat | Solution taux fixe | Autres informations |
|--|----------------------|------------------|--|--|
| Crédit Agricole Brie Picardie 1^{ère} offre | 270 000 € | 15 ans | Taux fixe classique Périodicité annuelle - Taux fixe de 4,29 Périodicité Trim- Taux fixe de 4,24 % | Date 1 ^{ère} échéance 1 ^{er} sept 2012 Commissions et frais de dossier : 400 € Versement en 3 fois max |
| Crédit Agricole Brie Picardie 2^{ème} offre | 270 000 € | 15 ans | Equivalent à Taux fixe à échéance choisie Périodicité annuelle Taux fixe réduit de 3,89 % | Date 1 ^{ère} échéance 5 janv 2012 Commissions et frais de dossier : 400 € Versement en 1 fois max |
| Dexia CLF 1^{ère} offre | 270 000 € | 15 ans | Périodicité annuelle Taux fixe de 4,50% | Date 1 ^{ère} échéance 1 ^{er} janv 2012 Commissions et frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt Versement en une seule fois |
| Dexia CLF 2^{ème} offre | 270 000 € | 15 ans | Périodicité trimestrielle Taux fixe de 4,46% | Date 1 ^{ère} échéance 1 ^{er} janv 2012 Commissions et frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt Versement en 3 fois max |
| Caisse d'épargne 1^{ère} offre | 270 000 € | 15 ans | Taux fixe classique Périodicité annuelle - Taux fixe de 4,39% Périodicité Trim- Taux fixe de 4,32% | Date 1 ^{ère} échéance 1 ^{er} sept 2012 Commissions et frais de dossier : 1 000 € Versement en 3 fois max |
| Caisse d'épargne 2^{ème} offre | 270 000 € | 15 ans | Taux fixe à échéance choisie Périodicité annuelle Taux fixe réduit de 4,11% | Date 1 ^{ère} échéance 1 ^{er} janv 2012 Commissions et frais de dossier : 1 000 € Versement en 1 fois max |

Emprunts 2011 - Budget Annexe Destination Baie de Somme – Choix de l'organisme bancaire

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :

1^{er} emprunt :

Montant annuel : 1 574 000 €,

Durée : 15 ans,

Taux fixe réduit de 3,89 %,

Date de première échéance : 5 janvier 2012,

Périodicité : annuelle,

Commission et frais de dossier : 2 360 €

2^{ème} emprunt

Montant annuel : 86 000 €,

*Durée : 15 ans,
Taux fixe réduit de 3,89 %,
Date de première échéance : 5 janvier 2012,
Périodicité : annuelle,
Commission et frais de dossier : 130 €
et autorise le Président à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer les démarches auprès du
Conseil général de la Somme pour obtenir la couverture de ces emprunts.*

| | Montant de l'emprunt | Durée du contrat | Solution taux fixe | Autres informations |
|--|----------------------|------------------|--|---|
| Crédit Agricole Brie Picardie 1^{ère} offre | 1 574 000 € | 15 ans | Taux fixe classique Périodicité annuelle - Taux fixe de 4,29% Périodicité Trim- Taux fixe de 4,24% | Date 1 ^{ère} échéance 1 ^{er} sept 2012 Commissions et frais de dossier : 2 360 € Versement en 3 fois max |
| Crédit Agricole Brie Picardie 1^{ère} offre | 86 000 € | 15 ans | Taux fixe classique Périodicité annuelle - Taux fixe de 4,29% Périodicité Trim- Taux fixe de 4,24% | Date 1 ^{ère} échéance 5 janv 2012 Commissions et frais de dossier : 130 € Versement en 1 fois max |
| Crédit Agricole Brie Picardie 2^{ème} offre | 1 574 000 € | 15 ans | Equivalent à Taux fixe à échéance choisie Périodicité annuelle Taux fixe réduit de 3,89 % | Date 1 ^{ère} échéance 5 janv 2012 Commissions et frais de dossier : 2 360 € Versement en 1 fois max |
| Crédit Agricole Brie Picardie 2^{ème} offre | 86 000 € | 15 ans | Equivalent à Taux fixe à échéance choisie Périodicité annuelle Taux fixe réduit de 3,89 % | Date 1 ^{ère} échéance 5 janv 2012 Commissions et frais de dossier : 130 € Versement en 1 fois max |
| Dexia CLF 1^{ère} offre | 230 000 € | 15 ans | Périodicité annuelle Taux fixe de 4,50% | Date 1 ^{ère} échéance 1 ^{er} janv 2012 Commissions et frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt Versement en une seule fois |
| Dexia CLF 2^{ème} offre | 230 000 € | 15 ans | Périodicité trimestrielle Taux fixe de 4,46% | Date 1 ^{ère} échéance 1 ^{er} janv 2012 Commissions et frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt Versement en 3 fois max |

Budget Principal – Fixation des durées d'amortissement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à appliquer les durées d'amortissement suivantes :

| Article | Libellé | Durée |
|---------|---|--|
| 2031 | Frais d'études non suivies de réalisation | 5 ans |
| 2032 | Frais de recherches et de développement | 5 ans |
| 2033 | Frais d'insertion | 5 ans |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 10 ans pour les organismes publics 5 ans pour les organismes privés |
| 205 | Concessions et droits | 3 ans pour les droits acquis 10 ans pour les concessions |
| 2158 | Autres installations, matériels et | 3 ans pour le petit matériel |

| | | |
|------|---------------------------------------|--|
| | outillages techniques | 5 ans pour le gros matériel d'entretien 10 ans pour le gros matériel d'entretien de voiries |
| 2181 | Installations générales | 10 ans |
| 2182 | Matériels de transport | 5 ans |
| 2183 | Matériels de bureau et d'informatique | 3 ans |
| 2184 | Mobilier | 5 ans |
| 2185 | Cheptel | 5 ans |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 3 ans pour le petit matériel 5 ans pour le gros matériel d'entretien 10 ans pour le gros matériel d'entretien de voiries |

Golf de Belle Dune - Manifestation Trophées des Villes de Quend et Fort-Mahon – Création de bons d'achats

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à créer des bons d'achat d'une valeur de 5, 20 et 30 €.

Destination Baie de Somme- Approbation des tarifs et des accords commerciaux 2012

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs 2012 des sites Destination Baie de Somme, et approuve les conventions «service Loisirs Accueil » ainsi que la convention de partenariat relative aux accords commerciaux.

Service Juridique

Signature d'une convention de mandat avec le Département de la Somme

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mandat, relative à l'aménagement de 6 maisons éclusières dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme et autorise le Président à la signer.

Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Opale Sud

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Opale Sud relative à la gestion du trait de côte et autorise le Président à la signer.

Maison des Marais - Signature d'une convention de financement avec la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la convention avec la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt relative au financement 2011 des travaux de la Maison des Marais et autorise le Président à la signer.

Commune de Quend – Signature d'une promesse de bail à construction avec le Groupe Immo Mousquetaires

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la promesse de bail à construction relative à la construction d'une surface commerciale par le groupe Immo Mousquetaires (enseigne Intermarché) et autorise le Président à la signer.

Réserve de chasse et de faune sauvage du Hâble d'Ault – Projet d'Arrêté Préfectoral

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'arrêté relatif à la réserve de chasse et de faune sauvage du Hâble d'Ault et autorise le Président à signer avec les autres partenaires (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Conservatoire du Littoral, Commune de Cayeux) la procédure de demande d'arrêté qui sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région de Picardie.

Hôtel-restaurant du Cap Hornu – Travaux d'extension – Lot n° 8 : Electricité – Chauffage – Ventilation – Avenant n° 3

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité d'approuver l'avenant n° 3 au lot n° 8 - Electricité – Chauffage – Ventilation relatif aux travaux d'extension de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu et autorise le Président à le signer.

Acquisition de véhicules automobiles – Attribution des marchés

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de retenir :

- *pour le lot n° 1 : véhicules particuliers 5 places – modèle C3 (quantités commandées : au minimum 5 véhicules, au maximum 9 véhicules), la SAS Sodiama Citroën, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 16 246,04 € TTC par véhicule comprenant la maintenance sur 5 ans,*
- *pour le lot n° 2 : véhicules société 2 places – modèle C3 (quantités commandées : au minimum 1 véhicule, au maximum 2 véhicules), la SAS Sodiama Citroën, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 15 633,28 € TTC par véhicule comprenant la maintenance sur 5 ans,*
- *pour le lot n° 3 : véhicules utilitaires légers 2 places – modèle Berlingo (quantités commandées : au minimum 2 véhicules, au maximum 4 véhicules), la SAS Sodiama Citroën, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 19 160,82 € TTC par véhicule comprenant la maintenance sur 5 ans,*
- *pour le lot n° 4 : véhicules utilitaires Type L1H1 Tôle 2 places – modèle Jumping fourgon (quantités commandées : au minimum 2 véhicules, au maximum 3 véhicules), la SAS Sodiama Citroën, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 23 864,97 € TTC par véhicule comprenant la maintenance sur 5 ans,*
- *pour le lot n° 5 : véhicules utilitaires Type L3H1 2/3 places avec benne basculante et déportable – modèle Master chassis cabine (quantités commandées : au minimum 1 véhicule, au maximum 2 véhicules), la société Palais de l'Automobile Renault, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 47 596,63 € TTC par véhicule comprenant la maintenance sur 5 ans.*

et autorise le Président à signer les marchés correspondants ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau - Etude diagnostic et de programmation sur le devenir et le développement du site – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical par 26 voix pour et une abstention (M. LOTTIN 2 voix) décide d'approuver l'avenant n° 1 relatif à l'étude diagnostic et de programmation sur le devenir et le développement de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau et autorise le Président à le signer.

Marché de fourniture et livraison de produits et articles d'hygiène et d'entretien – autorisation de signature anticipée

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation ce marché ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Rapport d'Information - Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de Janvier à Juin 2011

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

Service Environnement

Opération Grand Site – Actualisation étude de fréquentation touristique

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel du marché d'étude et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers sur cette base ainsi qu'à lancer la consultation en procédure adaptée.

Service Aménagement

Grand Projet Vallée de Somme – Projet des « Maisons de la Vallée »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- *réaliser les études préalables (relevés topographiques, études de sols, études d'impact...),*
- *préparer et déposer les dossiers réglementaires au regard du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement (permis d'aménager, permis de construire, autorisations réglementaires...),*
- *élaborer les cahiers des charges nécessaires et lancer les procédures de consultations correspondantes.*

Grand Projet Vallée de Somme – Projet des Belvédères

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- *réaliser les études préalables (relevés topographiques, études de sols, études d'impact...),*
- *préparer et déposer les dossiers réglementaires au regard du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement (permis d'aménager, permis de construire, autorisations réglementaires...),*
- *élaborer les cahiers des charges nécessaires et lancer les procédures de consultations correspondantes.*

Commune de Saigneville – Projet d'aménagement de la Place Centrale – Etude de conception – Maîtrise d'œuvre AVP

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel du marché d'étude et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers sur cette base ainsi qu'à lancer la consultation en procédure adaptée.

Commune d'Ault – Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet – Bilan de concertation

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan de concertation concernant la création de la Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet ainsi que les modifications qui seront apportées à ce projet dans le dossier de création.

Aquaclub de Belle Dune – Evolution du site

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'engager cette étude diagnostic sur la base du coût prévisionnel inscrit au Budget de Destination Baie de Somme de 2011 et autorise le Président à élaborer un cahier des charges nécessaire à sa réalisation et à lancer la consultation correspondante.

Commune du Crotoy – Entretien de la digue Jules Noiret – Transfert de maîtrise d'ouvrage

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'accepter le transfert de maîtrise d'ouvrage au profit du Syndicat Mixte pour l'entretien de la Digue Jules Noiret et autorise le Président à prendre dès à présent toute disposition administrative ou technique en relation avec cette opération.

Service Ressources Humaines

Gestion du personnel - Hôtel Restaurant du Cap Hornu

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui a été consultable en séance, qui acte le temps de travail de la réceptionniste (30 heures par semaine), à compter du 5 juillet 2011.

Acquisition d'un véhicule pour la Réserve Naturelle

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à l'achat du véhicule Peugeot P4 VLTT au prix de 8 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 7 juillet 2011.

2. Rapport d'Information : Désignation d'un nouveau délégué suppléant au sein du Comité Syndical

Lors de sa réunion en date du 11 juillet 2011, le Conseil Municipal de Fort-Mahon Plage a procédé à la désignation de Monsieur Jacky TISON en tant que délégué suppléant de Monsieur Alain BAILLET pour siéger au sein du Comité Syndical.

Le Comité Syndical prend acte de la désignation de Monsieur Jacky TISON en tant que délégué suppléant de Monsieur Alain BAILLET pour siéger au sein du Comité Syndical.

Service Finances

3. Budget Annexe Destination Baie de Somme - Décision modificative n° 3

Les nouvelles propositions concernent :

- en section de fonctionnement :

- une dépense de 81 000 € pour l'achat de marchandises nécessaires à l'approvisionnement des boutiques, répartie ainsi : Aire Autoroutière de la Baie de Somme : 30 000 €, Parc du Marquenterre : 25 000 €, Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau : 12 000 €, Jardins de Valloires : 4 000 €, Golf de Belle Dune : 2 000 €, Aquaclub de Belle Dune : 4000 € , Hôtel Restaurant du Cap Hornu : 4 000 €. Les dépenses sont compensées par des recettes équivalentes.

- une dépense complémentaire de 45 000 € concernant la dotation aux amortissements 2011, compensée par une recette nouvelle concernant la facturation de production électrique de l'éolienne de la Baie de Somme pour la période de 2002 à 2009.

- **en section d'investissement**, une inscription complémentaire en recettes de 45 000 € relative à la dotation aux amortissements (opération d'ordre), équilibrée par un abondement à même hauteur des dépenses imprévues d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité la décision modificative n° 3 du Budget Annexe de Destination Baie de Somme au niveau de chapitre.

4. Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Ajustement de tarifs

PROPOSITIONS SEGMENTATION DES CHAMBRES

| Segment | Type de chambre | Période | Prix 2011 | | Prix 2012 | | Chambres concernées | Produits d'accueil |
|-----------|-----------------|---------|-----------|----------|-----------|-------|---|--------------------|
| | | | B&B | DP | B&B | DP | | |
| STANDARD | Single | B\$ | 78,00 € | 92,20 € | 80 € | 101 € | S et standard = Gel cheveux & douche + savon | |
| | | H\$ | 88,50 € | 108,20 € | 91 € | 112 € | | |
| | Double | B\$ | 87,50 € | 124,40 € | 90 € | 132 € | | |
| | | H\$ | 98,00 € | 142,40 € | 100 € | 144 € | | |
| | Twin | B\$ | 87,50 € | 124,40 € | 90 € | 132 € | | |
| | | H\$ | 98,00 € | 142,40 € | 100 € | 144 € | | |
| | Triple | B\$ | 114,00 € | 173,60 € | 117 € | 180 € | | |
| | | H\$ | 124,50 € | 191,60 € | 128 € | 191 € | | |
| | Quadruple | B\$ | 140,50 € | 222,80 € | 144 € | 228 € | | |
| | | H\$ | 151,00 € | 240,80 € | 155 € | 239 € | | |
| FAMILLE | Triple | B\$ | 87,50 € | 139,20 € | 100 € | 152 € | S et standard + set enfant | |
| | | H\$ | 98,00 € | 157,20 € | 111 € | 163 € | | |
| | Quadruple | B\$ | 87,50 € | 154,00 € | 113 € | 175 € | | |
| | | H\$ | 98,00 € | 172,00 € | 124 € | 186 € | | |
| PRIVILEGE | Single | B\$ | 98,00 € | 112,20 € | 104 € | 125 € | S et standard + set dentaire + Bonnet de douche + Eponge chaus sure | |
| | | H\$ | 108,50 € | 128,20 € | 115 € | 136 € | | |
| | Double | B\$ | 107,50 € | 144,40 € | 114 € | 156 € | | |
| | | H\$ | 118,00 € | 162,40 € | 125 € | 167 € | | |
| | Triple | B\$ | 134,00 € | 193,60 € | 142 € | 205 € | | |
| | | H\$ | 144,50 € | 211,60 € | 153 € | 216 € | | |
| PRESTIGE | Single | B\$ | 108,00 € | 122,20 € | 138 € | 159 € | 410E / 404E / 008N S et Privilège + Peignoir éponge + une paire de chaus sons mousse / pers onne | |
| | | H\$ | 118,50 € | 138,20 € | 151 € | 172 € | | |
| | Double | B\$ | 117,50 € | 154,40 € | 150 € | 192 € | | |
| | | H\$ | 128,00 € | 172,40 € | 164 € | 206 € | | |

Peignoir = 15 € HT = 17,94€ TTC
 Chaus sons = 0,95€ HT = 1,136€ TTC
 S et dentaire = 0,15€ HT = 0,1794€ TTC
 Bonnet douche = 0,074€ HT = 0,089€ TTC
 Eponge chaus sure = 0,096€ HT = 0,115€ TTC

S et Privilège = 0,3784€ TTC
 S et Prestige = 19,4594€ TTC

| Type de chambre | Période | B&B 2011 | B&B 2012 |
|-----------------------------|---------|----------|----------|
| CHAMBRE COMMUNICANTE | BS | 40,00 € | 49,80 € |
| POUR ENF DE MOINS DE 16 ANS | HS | 50,00 € | 59,80 € |

| FORFAIT SOCIETE EN CHAMBRE STANDARD COMPRENANT CHAMBRE, PDJ, REPAS | DP 2011 | DP 2012 |
|--|---------|----------|
| 1 PERS | 68,00 € | 70,00 € |
| 2 PERS | 98,00 € | 100,00 € |

GITES D'EXCEPTION

| Maison Pontonnaire | SAISON | BASSE | HAUTE | Produits d'accueil |
|---|--------|----------|----------|--|
| NUITEES WE VENDREDI SAMEDI | | 120,00 € | 155,00 € | Kit entretien + produits d'accueil standards |
| NUITEES SEMAINE DU DIMANCHE AU JEUDI INCLUS | | 85,00 € | 124,00 € | |
| FORFAIT 7 NUITS | | 590,00 € | 850,00 € | |
| GRAND WE 4 NUITS | | | 620,00 € | |
| GRAND WE 3 NUITS | | 465,00 € | | |

GROUPES LOISIRS EN DEM PENSION

| Type de chambre base chambre standard | Période | Prix 2011 | | Prix 2012 | | Chambres concernées | Produits d'accueil |
|---------------------------------------|---------|-----------|----------|-----------|----------|---------------------|--------------------|
| | | B&B | DP | B&B | DP | | |
| Chambre 1 pers onne : | BS | X | 82,20 € | X | 92,00 € | Standard | |
| | HS | X | 100,20 € | X | 107,00 € | | |
| Chambre 2 pers onnes : | BS | X | 60,20 € | X | 62,00 € | | |
| | HS | X | 68,20 € | X | 70,00 € | | |
| Chambre 3 pers onnes : | BS | X | 56,53 € | X | 58,00 € | | |
| | HS | X | 61,87 € | X | 63,00 € | | |
| Chambre 4 pers onnes : | BS | X | 54,70 € | X | 53,00 € | | |
| | HS | X | 58,70 € | X | 56,00 € | | |

TARIFS SEMAIRES (prix par pers onne)

| Segment | Type de chambre | Période | Prix 2011 | | Prix 2012 | | Chambres concernées | Produits d'accueil |
|------------------|-----------------|---------|-----------|----------|-----------|----------|---------------------|--------------------|
| | | | B&B | DP | B&B | DP | | |
| Residentiel | Single | | | 159,00 € | | 166,00 € | | |
| | Twin | | | 125,00 € | | 130,00 € | | |
| Semi residentiel | Single | | | 130,00 € | | 140,00 € | | |
| | Twin | | | 95,00 € | | 101,00 € | | |
| Journée étude | | | | 53,00 € | | 57,00 € | | |

Videoprojecteur séminaire

GRATUIT

PRIX DES SALONS

| SALON | Prix 2011 | Prix 2012 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Ensemble restaurant | 1 400,00 € | 1 600,00 € |
| Salle de restaurant | 950,00 € | 1 100,00 € |
| Salle PDJ | 450,00 € | 500,00 € |
| Ensemble Baie de Somme | 670,00 € | 700,00 € |
| Salle Baie de Somme 1 | 280,00 € | 300,00 € |
| Salle Baie de Somme 2 | 390,00 € | 400,00 € |
| Ensemble Genthommière | 1 735,00 € | 1 880,00 € |
| Salle boudoir | 285,00 € | 290,00 € |
| Salle orsay | 1 100,00 € | 1 100,00 € |
| Salle bibliothèque | 285,00 € | 290,00 € |
| Salle petit salon | 210,00 € | 215,00 € |

AUTRES TARIFS

| Produits | tarif 2012 |
|----------------------|------------|
| ENTREE/PLAT/DESSERT | 21,00 € |
| FORMULE ENTREE/PLAT | 15,00 € |
| FORMULE PLAT/DESSERT | 15,00 € |
| FORFAIT EAU | 3,00 € |
| FORFAIT CLASSE | 5,00 € |

| | |
|--------------------------|---------|
| Supplément animal | 10,00 € |
| Tarif PDJ adultes | 10,20 € |
| PDJ enfant de 3 à 15 ans | 5,00 € |

Promotions

| | |
|------|----------------------------|
| -5% | Sur accord de la Direction |
| -10% | |
| -20% | |
| -40% | |
| -50% | |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs relatifs à la création des chambres ainsi que la nouvelle dénomination : le Cap Hornu : Hôtel & Restaurant.

Service Juridique

5. Règlement Intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules de service

Le Syndicat Mixte dispose d'un parc de véhicules mis à disposition des services et des sites dans le cadre de leurs missions. Ces véhicules peuvent également être mis à disposition pour répondre à des événements exceptionnels et à toute situation particulière survenant dans les domaines de compétence du Syndicat Mixte. Un règlement intérieur rappelle les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le Règlement Intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules de service et autorise le Président à le signer.

6. Monchaux-les-Quend – Signature de l'acte de vente de la parcelle cadastrée section AI n° 131

Par délibération en date du 9 juillet 2010, le Président a été autorisé à signer un compromis de vente au profit de Monsieur PREVOT et de Mademoiselle WATEL, pour la vente d'une parcelle de terrain à bâtir cadastrée section AI n° 131 sise commune de MONCHAUX-LES-QUEND, d'une superficie de 1 693 m². Le prix de vente est fixé à 63 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'acte de vente relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI n° 131 sise à Monchaux-les-Quend et autorise le Président à le signer.

7. Signature d'une convention de partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.)

Le début de l'année 2011 a été consacré à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion du site pour la période 2012-2016 et à la rédaction d'un nouvel arrêté préfectoral améliorant le statut de la réserve de chasse et de faune sauvage du Hâble d'Ault.

Arrivant juste après la signature de la convention tripartite entre le Conservatoire du Littoral, le Conseil général de la Somme et le Syndicat Mixte, en avril 2011, une nouvelle convention entre l'O.N.C.F.S et le Syndicat Mixte complète le dispositif de gestion du Hâble d'Ault et permet de mettre en œuvre des opérations de gestion, de suivi et de surveillance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention et autorise le Président à la signer, ainsi qu'à mettre en œuvre le plan de gestion s'y rapportant et percevoir chaque année, la contribution de l'O.N.C.F.S. aux frais engendrés par les opérations mises en œuvre.

8. Convention de gestion cynégétique avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et l'Association des Huttes Firmin – Ajustement de la redevance 2011 – 2012

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention, « la redevance servira au financement de la gestion et à la restauration des milieux naturels du site du Hâble d'Ault. Ce

montant pourra être révisé en cas de prise en charge directe de travaux par l'association après accord du Conservatoire et du gestionnaire ».

Cette année, dans le cadre de la remise à niveau d'un site qui n'avait pas été entretenu depuis 25 ans, avec l'accord des deux organismes, factures et devis à l'appui, l'association a investi 11 569,76 €. Plus de 10 000 € sont des investissements liés à des travaux de peinture, menuiserie, ébénisterie, serrurerie, etc., le restant ne concernant pas l'aménagement du site proprement dit (assurances, bouées, gilets de sauvetage, batteries, bouteilles de gaz...).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, pour la saison de chasse au gibier d'eau 2011-2012, de réduire le montant de la redevance de 10 000 € et autorise le Président à émettre un titre de recettes de 47 000 € à l'encontre de l'Association des huttes Firmin.

9. Evolution de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu - Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre

Le présent avenant n° 4 a pour objet de régler la répartition des honoraires d'ensemble du projet tels que définis à l'avenant n° 3, entre les différents co-traitants au regard des prestations réellement exécutées par chacun d'entre eux.

L'avenant n°4 et ses répartitions détaillées ne modifient pas le montant global de marché visé par le précédent avenant n°3.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'évolution de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu, et autorise le Président à le signer.

Service Aménagement

10. Cap Hornu – Gestion des flux et stationnement – Phase études maîtrise d'œuvre « conception »

L'étude de définition programmation en cours a mis en avant les dysfonctionnements liés à la fréquentation et à l'organisation du site.

Le scénario, qui sera soumis à la validation d'un Comité de Pilotage qui se tiendra le 28 septembre 2011, propose notamment :

- la renaturation du parking sauvage sur le Domaine Public Maritime, en prenant en compte son accessibilité pour les véhicules de secours, de surveillance et les usages du site (mise à l'eau, kayaks, chasse...),
- la création d'une aire de stationnement de substitution,
- le retournement des véhicules hors gabarit et leur stationnement,
- les mesures connexes pour la gestion des circulations douces et des stationnements hors zone.

A l'issue de la validation du scénario alternatif et des conclusions de l'étude de définition programmation (finalisation 15 novembre 2011), les études de maîtrise d'œuvre « Conception » seront engagées pour obtenir les autorisations administratives nécessaires, préalablement à la mise en œuvre du programme de travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider le contenu de la phase « études de maîtrise d'œuvre » et le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à solliciter les financements correspondants, ainsi qu'une autorisation de commencement anticipé, et engager les consultations correspondantes.

11. Confortement dunaire du Crotoy : modification du coût de la phase II – travaux

Les aménagements qui doivent être réalisés concernent :

- Pour la zone Nord d'une longueur de 330 ml :
 - un rechargement des brèches du massif dunaire et de l'avant du cordon dunaire par des matériaux issus de la baie,
 - la fermeture des accès à l'estran par la pose de ganivelles au $\frac{3}{4}$ du versant coté mer,
 - la pose de fascines pour faciliter l'accumulation de sable sur l'avant du massif dunaire,
 - la pose d'oyats, en fonction des résultats du suivi scientifique après une année d'évolution,

- Pour la Zone Sud d'une longueur de 550 ml
 - un rechargement des brèches en sable issu du bassin des chasses du Crotoy,
 - la limitation des accès à l'estran par la pose de ganivelles au $\frac{3}{4}$ du versant côté mer, et l'aménagement d'un unique accès piéton à l'estran (différent de l'accès du centre conchylicole),
 - la pose d'oyats afin de favoriser l'accumulation de sable

Le plan de financement de la phase 2 travaux s'établit désormais comme suit :

| | | |
|---|------|-------------|
| Syndicat Mixte (Dotation Conseil Général) | 30 % | 60 000 € HT |
| Région | 25 % | 50 000 € HT |
| FEDER-Etat | 25 % | 50 000 € HT |
| Commune du Crotoy | 20 % | 40 000 € HT |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de confortement du cordon dunaire du Crotoy, qui a été acté par les partenaires financiers lors de la réunion qui s'est tenue le 9 juin 2011 en Mairie du Crotoy.

12. Cayeux-sur-Mer - Aménagement d'une aire d'accueil et de stationnement sur le site de l'ancien Camping Municipal rue Dumont d'Urville – Phase études de maîtrise d'œuvre « conception »

Une étude de définition programmation est en cours pour la création d'une infrastructure de ce type sur le site de l'ancien camping municipal de Cayeux-sur-Mer, au sud de la zone urbaine, rue « Dumont d'Urville ».

Le programme de travaux qu'il est proposé de mettre en oeuvre comprend notamment :

- la création d'une aire d'accueil et de stationnement réversible, par la résorption de la friche de l'ancien camping municipal, à l'entrée sud de la ville,
- le traitement de la frange entre le bâti et les espaces naturels du hâble d'Ault,
- la gestion des circulations douces vers le front de mer, le centre ville et les espaces naturels, depuis cette infrastructure.

Il prend également en compte la problématique de gestion du trait de côte sur ce secteur et la présence de l'activité industrielle du galet, à proximité immédiate du site.

Les conclusions de l'étude de définition programmation seront connues durant le dernier trimestre 2011. Dans la continuité, il est à lancer les études de maîtrise d'oeuvre

« Conception », nécessaires à l'obtention des autorisations administratives adéquates, préalablement à la mise en œuvre du programme de travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider le contenu et le plan de financement prévisionnel de la phase « Etudes de Maîtrise d'œuvre » et autorise le Président à solliciter les financements correspondants ainsi qu'une autorisation de commencement anticipé et engager les consultations correspondantes.

13. Cayeux-sur-Mer – Reconversion de la Route Blanche (RD102) en Voie Verte – Phase études de maîtrise d'œuvre « conception »

Le concept de voie verte parait donc aujourd'hui particulièrement adapté et dans ce cadre, une étude de définition programmation est en cours.

Le programme de travaux proposé comprend notamment :

- la reconversion de la Route Blanche en voie verte, en prenant en compte les interventions liées aux secours et à la gestion du trait de côte et les usages du site
- la gestion des stationnements induits
- l'éventuelle création de points de vue panoramiques, accessible aux personnes à mobilité réduite
- les aménagements connexes liés à la qualité environnementale du site et l'information du public quant à son équilibre fragile.

Les scénarii alternatifs seront présentés lors d'un comité de pilotage organisé le 12 septembre 2011. Les conclusions de l'étude seront rendues au dernier trimestre 2011.

Préalablement à la mise en œuvre du programme de travaux, il convient de lancer les études de maîtrise d'œuvre « Conception », nécessaires à l'obtention des autorisations administratives.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical par 26 voix pour et une abstention (Mr Lottin, 2 voix) décide, de valider le contenu de la phase « Etudes de maîtrise d'œuvre » ainsi que le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à solliciter les financements correspondants ainsi que l'autorisation de commencement anticipé, et engager les consultations correspondantes.

14. Projet de développement du pôle balnéaire d'Onival – Etudes techniques et procédures règlementaires partielles – Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la phase 1 du projet 1 portant sur l'aménagement du secteur du camping, du port à sec et de la base nautique, et compte tenu de notre engagement dans une démarche de poursuite d'un aménagement de qualité du littoral qui conjugue à la fois protection et développement, des études réglementaires et techniques doivent démarrer à ce stade de l'opération : étude pédologique, étude d'impact, procédure Loi sur l'Eau. Des études complémentaires de relevés topographiques, étude de sol, hauteur de nappe, devront elles aussi être menées en concomitance pour permettre d'identifier clairement les possibilités d'aménagement.

En parallèle, une consultation de maîtrise d'œuvre sur esquisse sera lancée une fois les hypothèses d'aménagement confirmées.

Cette opération est estimée à 100 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif aux études techniques et procédures réglementaires partielles et de maîtrise d'œuvre, et autorise le Président à déposer le dossier de demande de financement ainsi qu'à lancer les études correspondantes.

15. Aménagement du site du Moulinet : maîtrise d'œuvre Esquisse-AVP

Compte tenu de l'avancement des études du moulinet, un maître d'œuvre « infrastructures et espaces publics » de la ZAC doit être missionné pour la réalisation des études de conception « esquisse et avant-projet ». Il lui sera également demandé de constituer le dossier nécessaire à la procédure « Loi sur l'eau ».

L'objectif principal est de mener l'opération dans sa phase de travaux. A l'issue de cette étape, un dossier « avant-projet d'aménagement » sera produit. Il permettra de s'engager vers l'élaboration du dossier « projet », pièce maîtresse de l'appel d'offres « travaux », une fois le choix des opérateurs acté et le dossier de réalisation approuvé.

Cette opération est estimée à 100 000 € HT.

Elle représente la « fiche – action 43 » déposée auprès du Comité de Pilotage du Pays Interrégional « Bresles -Yères » dans le cadre de l'appel à projets 2009/2013.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif à l'aménagement du site du Moulinet et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant, ainsi qu'à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Service Milieux Naturels

16. Financement des projets 2012

Le service Milieux Naturels a aujourd'hui différents projets en cours, notamment l'animation des sites Natura 2000, le projet "amélioration des connaissances des zones humides", le projet "restauration des roselières" pour lequel une décision favorable du comité syndical a déjà été prise en février 2011. Le montant du projet devra être revu.

Comme pour les années passées, la mise en œuvre de ces projets va nécessiter la recherche de moyens financiers complémentaires.

Le financement de ces projets doit notamment permettre de pérenniser les postes des 2 chargés d'études, actuellement en Contrat à Durée Déterminée d'un an, au sein du service milieux naturels.

Afin de permettre la continuité et le financement des opérations Milieux Naturels en 2012 et sans préjuger de leur validation par le Comité syndical lors de notre prochaine réunion d'Orientations Budgétaires, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe à la poursuite des différents projets et autorise le Président à rechercher dès à présent les moyens financiers nécessaires à leur réalisation.

Service Ressources Humaines

17. Gestion du personnel

17/1 Modification du tableau des effectifs - Transformation d'un poste d'ingénieur en poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe

Suite au départ d'un ingénieur exerçant les missions de garde technicienne commissionnée au sein de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme, le Président a proposé de recruter un agent qui a exercé deux années au sein du service Milieux Naturels dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de supprimer un poste d'ingénieur, de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au tableau des effectifs et d'approuver la modification du tableau des effectifs.

17/2 Hôtel-restaurant du Cap Hornu : Poste de Serveuse - signature d'une convention de rupture conventionnelle

Suite au départ d'un ingénieur exerçant les missions de garde technicienne commissionnée au sein de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme, le Président a proposé de recruter un agent qui a exercé deux années au sein du service Milieux Naturels dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de rupture conventionnelle avec la serveuse, qui entrera en application à compter du 25 octobre 2011, et autorise le Président à la signer.

17/3 Recrutement de salariés en contrat d'alternance (apprentissage, professionnalisation).

Le Président est régulièrement sollicité pour des demandes de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Dans ce cadre, il doit répondre rapidement à ces sollicitations. Il est intéressant pour notre structure de recruter du personnel en contrat d'alternance, car cela nous permet de former ces agents aux différents métiers qui sont exercés au sein du Syndicat Mixte et sur sites.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au recrutement de salariés en contrat d'alternance ainsi qu'à signer les contrats correspondants.